

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 décembre 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 399 300 francs destiné à la sécurisation et à la restauration des candélabres, dits ensemble Marschall, et des barrières Wanner Frères de la rade, sis quai du Mont-Blanc et quai Gustave-Ador – Genève-Cité.

22 mai 2024

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 16 janvier 2024. Elle a été traitée, sous la présidence de M. John Rossi, le 24 avril 2024. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Alexia de Rougemont, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 399 300 francs, destiné à la sécurisation et à la restauration des candélabres, dits ensemble Marschall, et des barrières Wanner Frères de la rade, sis quai du Mont-Blanc et quai Gustave-Ador – Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 399 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2036.

Séance du 24 avril 2024

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de MM. Nicolas Betty et Florian Gay, Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

M^{me} Perler introduit la proposition de crédit, destinée à la sécurisation et restauration des candélabres autour de la rade.

Les candélabres et garde-corps devront être démontés afin d'être restaurés. Le choix fait a été de conserver ces candélabres, au vu de leur histoire, leur valeur et du fait qu'ils embellissent la rade.

M. Betty rappelle que ces objets ont un caractère historique et patrimonial. Il y a une vraie recherche via ces objets, avec une forme esthétique qui relève du style Beaux-Arts. Ces équipements ont comme esprit l'univers lacustre, avec un travail de la fonte, de la pierre et des différents matériaux métalliques.

Ils comportent divers détails, dont les armoiries de Genève.

Selon les travaux effectués par l'Unité de conservation du patrimoine, c'est un modèle inédit avec une envergure et une sophistication «uniques en Suisse et sans équivalent dans les autres villes avec des quais en bord de lac».

Il y a dix-huit candélabres sur le quai du Mont-Blanc et sept sur le quai Gustave-Ador. Les garde-corps sont de trois types, le plus dégradé de ces garde-corps étant celui en fonte. L'objectif est de profiter de la restauration des candélabres en fonte pour effectuer celle des garde-corps.

Les désordres constatés sont surtout de la corrosion et des chocs mécaniques (des contacts sur ces éléments, l'effet des températures, etc.).

Il y a également des désordres sur les supports en pierre, dont des fissurations, des joints ouverts et des éléments fracturés.

Des analyses ont été faites en démontant un candélabre, ce qui a permis de le décomposer et d'identifier comment le restaurer, ainsi que de mettre un coût sur travaux et de venir présenter cette demande de crédit.

Les travaux envisagés seraient par étapes de trois candélabres à la fois, avec les tronçons de garde-corps concernés. L'idée est d'éviter d'avoir tout à déposer, car les candélabres supportent aussi le cordon lumineux.

Afin de remplacer les trois candélabres, il y aura des poteaux de bois sur un support en béton pour garder l'éclairage et la continuité du cordon lumineux.

L'estimation des coûts est séparée entre les travaux, les honoraires, les frais secondaires et les divers et imprévus, pour un total de 5 399 300 francs.

Les travaux auront une durée de deux ans. Le début est prévu pour l'automne prochain. Un tronçon sera réalisé tous les trois mois. Ce rythme sera adapté en fonction de l'utilisation des quais et des activités estivales, d'où la durée sur plusieurs années.

Les candélabres sont actuellement équipés d'une lampe à basse consommation, qui n'est pas pilotable. Une fois les travaux effectués, il y aura un module de contrôle pilotable pour pouvoir abaisser ou changer la température de la lumière. Cela créera une ambiance sympathique, plus chaude que le blanc industriel.

M^{me} Perler ajoute que cela s'inscrira dans le plan lumière II. L'objectif est un éclairage qui permette à la fois la déambulation des piétons pendant la nuit mais qui soit également suffisamment parcimonieux et donc respectueux de la biodiversité autour de la rade.

M. Gay soulève un défi pour trouver les entreprises compétentes capables de répondre aux critères de qualité des assemblages. Il explique que bien que la fonte puisse rouiller en surface, cela ne pose pas de problème majeur. Cependant, les pièces rapportées fixées avec des tiges d'acier peuvent se casser ou tomber, tout comme les fixations dans la pierre.

Les entreprises capables de réaliser ce travail de précision ne sont pas les mêmes que celles qui peuvent manipuler et démonter des candélabres très lourds, le travail nécessite des compétences en matériel de levage et en taille de structure, ainsi que des compétences dans les assemblages et les travaux de finesse.

En ce qui concerne la fonderie, il constate qu'il y a de moins en moins d'entreprises en Suisse. Par exemple, l'usine Von Roll à Choindez dans le Jura, qui fabriquait des fontaines avec des têtes de lion, a cessé ses activités et a transféré sa production en Allemagne. Il est de plus en plus difficile de trouver une autre fonderie en Suisse, bien que le but soit de rester dans le pays.

M. Betty précise qu'un architecte du patrimoine a une connaissance précise du travail des métaux et des assemblages, afin que le travail effectué soit celui fait à l'époque pour la construction de ces éléments.

M^{me} Perler évoque la rénovation du pont des Bergues, où l'objectif est de restaurer les cols de cygne qui soutiennent les barrières. Elle souligne le souci de mettre en valeur des éléments existants qui ne sont plus apparents, ce qui confère du charme à l'ouvrage. De plus, lors des Journées du patrimoine, ces détails deviennent des points d'intérêt lors des visites. Ces aspects sont intéressants car ils révèlent des éléments auxquels plus personne ne prête attention.

M. Betty confirme qu'une attention particulière est portée sur le maintien du patrimoine à Genève, ce qui empêche une marge de manœuvre dans les travaux.

M^{me} Perler ajoute que cela est valable tant pour la Ville de Genève que pour les privés, qui ont par exemple des immeubles avec des éléments extérieurs. Il y a une exigence du patrimoine pour délivrer une autorisation de construire ou de transformation.

La proposition PR-1603 est mise au vote et acceptée à l'unanimité.